Niveau(x) d'enseignement: 8 Numéro EDUQ : 8870428
Centre d'intérêt: 051

Québec (Province) Conseil des universités.

Projet de programme de doctorat (Ph. D.) en sciences de la réadaptation soumis par l'Université McGill : avis du Conseil des universités au Ministre de l'enseignement supérieur et de la science. -- [Québec] : Le Conseil, [1988?].
7 f. ; 28 cm. -- (Avis / Conseil des universités du Québec, ISSN 0709-3985 ; 87.18)

Code: 2310-0105.

ISBN 2-550-18861-6

Descripteur(s): Programme d'enseignement * Réadaptation * Autorisation * Universitaire (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de nom: Université McGill

Identificateur(s) de sujet: Sciences de la réadaptation

Par cet avis, le Conseil des universités recommande au MESS : 1. d'autoriser l'Université McGill à implanter, à titre expérimental pour cinq ans, son programme de doctorat en sciences de la réadaptation; 2. d'inviter cet établissement à soumettre au Comité des programmes, à l'issue de la période expérimentale, un rapport d'évolution devant faire état des éléments suivants: des nouvelles ressources professorales engagées par l'Ecole de physiothérapie et d'ergothérapie; des publications et subventions de recherche à l'actif des professeurs; des nouveaux axes de recherche incorporés dans le programme; du nombre des inscrits enregistrés et des diplômes décernés dans le programme; des sujets de thèse retenus par les étudiants; le cas échéant, des postes occupés par les étudisnts au sortir du programme.

Type de document: m

EIQQ 8870428

Québec

EN

EDUQ 8870428

PROJET DE PROGRAMME DE DOCTORAT (Ph.D.)
EN SCIENCES DE LA RÉADAPTATION SOUMIS PAR
L'UNIVERSITÉ McGILL.

Avis du Conseil des universités au ministre
de l'Enseignement supérieur et de la Science.

Code: 2310-0105

Gouvernement du Québec
Dépôt légal: deuxième trimestre 1988
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
Avis no. 87.18
ISSN - 0709-3985
ISBN - 2-550-18861-6

Résumé

L'École de physiothérapie et d'ergothérapie de l'Université McGill s'est toujours comportée en précurseur à l'échelle canadienne dans le domaine de la réadaptation. Elle a été la première à offrir des programmes de baccalauréat (B.Sc.) en physiothérapie et en ergothérapie en 1954, ainsi qu'un programme de maîtrise (M.Sc.) de type professionnel en sciences de la réadaptation en 1976. Sa maîtrise (M.Sc.) de type recherche en sciences de la réadaptation, qui résulte d'une transformation de la précédente et qu'elle offre depuis 1982, est la seule du genre au Canada. Le programme de doctorat (Ph.D.) en sciences de la réadaptation qu'elle envisage depuis 10 ans, et qui se place au premier rang des priorités actuelles de la Faculté de médecine de l'U. McGill en matière de 2e et 3e cycles, serait également le seul du genre au pays. Il faut noter au passage qu'il n'existe pas non plus au Canada de programmes de doctorat en physiothérapie ou en ergothérapie.

Tous les experts externes du Comité des programmes, et tous ceux de la CRÉPUQ qui ont abordé la question de l'opportunité, ont reconnu l'importance des besoins de la population du Québec en matière de réadaptation, voire de leur accroissement avec le phénomène actuel du vieillissement de la population québécoise, et ont souligné qu'un programme de doctorat en sciences de la réadaptation permettrait d'asseoir ce secteur para-médical sur des bases scientifiques. Plusieurs experts externes du Comité des programmes ont expliqué qu'il était actuellement possible d'effectuer des études doctorales dans certains domaines touchant à la réadaptation en s'inscrivant dans quelques programmes connexes de l'U. de Montréal et de l'U. Laval. La plupart d'entre eux ont cependant expliqué que l'existence de ces programmes ne remettait pas en cause l'opportunité de l'implantation du nouveau programme en raison de leur faible productivité, de leur caractère plus général ou de leur aspect complémentaire.

La CRÉPUQ a adopté un avis de qualité "très favorable" sur le nouveau programme, en raison surtout de la philosophie de la réadaptation adoptée par ses promoteurs - conception pluridisciplinaire des sciences de la réadaptation ayant cours depuis une décennie - et de la valeur de l'équipe professorale, qui serait la meilleure dans sa spécialité au Canada. Le Comité des programmes a obtenu de l'U. McGill un dossier complémentaire qui lui a confirmé le bien fondé de cette évaluation de qualité.

Le Conseil recommande donc au ministre d'autoriser l'implantation du nouveau programme à titre expérimental pour 5 ans. Les principaux points qui devront être abordés dans le rapport d'évolution sont énumérés aux pages 6 et 7.

Table des matières

1. IDENTIFICATION DU PROJET DE PROGRAME 1

2. ÉTAT DE LA SITUATION 1

3. ÉVALUATION 2

   3.1 Évaluation de qualité 2

   3.2 Évaluation d'opportunité 4

   3.3 Conclusion 5

4. RECOMMANDATION 6

1. IDENTIFICATION DU PROJET DE PROGRAMME

- Nom du projet de programme: doctorat en sciences de la réadaptation (Rehabilitation Science)

- Appellation et abréviation du grade: philosophiae doctor (Ph.D.)

- Nom de l'établissement: Université McGill

2. ÉTAT DE LA SITUATION

L'Université McGill a été le premier établissement universitaire canadien à offrir des programmes de baccalauréat (B.Sc.) en physiothérapie (Physical Therapy) et en ergothérapie (Occupational Therapy), puis un programme de maîtrise (M.Sc.) en sciences de la réadaptation. Ces programmes sont offerts, respectivement, depuis 1954 et 1976.

L'École de physiothérapie et d'ergothérapie de l'Université McGill envisage la création d'un programme de doctorat depuis 1980. Entre autres mesures préparatoires, en 1982 elle transformait son programme de maîtrise, jusqu'alors du type "without thesis", en un programme "with thesis". Le projet de nouveau programme finalement soumis au Comité des programmes "occupe présentement le plus haut rang dans les priorités de développement"(1) des programmes de 2e et 3e cycle de la Faculté de médecine de l'Université McGill.

Les objectifs poursuivis par le nouveau programme seraient, notamment, de:

- "Bâtir les fondements nécessaires à l'évolution scientifique de la physiothérapie et de l'ergothérapie;

- Mieux délimiter le corps de connaissances scientifiques qu'il faut posséder pour soulager les dysfonctionnements ergonomiques et physiques et y remédier, surtout ceux qui sont liés au système nerveux et au système musculo-squelettique;"(2)

Le nouveau programme se composerait des quatre éléments suivants:

- des cours obligatoires (12 crédits) et à option (de 9 à 12 crédits);

- un examen écrit de synthèse;

- la présentation et la soutenance d'un projet de thèse;

- la rédaction et la soutenance d'une thèse.

---

(1) Dossier complémentaire remis au sous-comité d'évaluation du Comité des programmes, p. 23, l. 1 à 3.

(2) Dossier de présentation, p. 3, alinéas i et ii.

Une période d'au moins trois ans de résidence à temps plein est prévue(1).

L'équipe professorale responsable du nouveau programme serait constituée par les 10 professeurs, sur les 13 que compte actuellement l'École de physiothérapie et d'ergothérapie, qui possèdent le grade de docteur. À ces 10 professeurs s'en ajouteraient:

- à court terme: deux autres, détenteurs d'un doctorat;(2)

- à moyen terme: quatre autres, également détenteurs d'un doctorat(3).

Le programme accueillerait trois étudiants lors de sa première année d'implantation, puis le nombre de nouveaux étudiants admis annuellement y serait progressivement porté à 6, nombre qui serait atteint lors de sa quatrième année d'implantation.

3. ÉVALUATION

3.1 Évaluation de qualité

Tous les experts consultés par le sous-comité d'évaluation des programmes de la CRÉPUQ ont recommandé l'acceptation du nouveau programme, en mettant en avant deux raisons principales:

- le nouveau programme a été conçu selon la nouvelle philosophie des sciences de la réadaptation, ayant cours depuis une dizaine d'années, et ne s'appuie donc pas uniquement sur la physiothérapie et l'ergothérapie, mais également sur des disciplines connexes telles l'anatomie, la neurophysiologie, la physiologie de l'exercice, la kinanthropologie, la psychologie et l'épidémiologie;

- la valeur de l'équipe professorale, qui constituerait la meilleure au Canada dans le domaine.

Le sous-comité d'évaluation des programmes de la CRÉPUQ n'a donc éprouvé aucune difficulté à adopter un avis "très favorable" sur le nouveau programme. Son avis est assorti d'une seule suggestion, qui reprend celle de deux experts: que le demi-poste de spécialiste en informatique, prévu au budget d'implantation, soit porté à un poste complet.

---

(1) Les étudiants devraient prendre en moyenne de 3 à 4 ans pour l'obtention du diplôme.

(2) Nouveaux postes accordés à l'École de physiothérapie et d'ergothérapie pour la mise en place du nouveau programme.

(3) Postes actuellement vacants à l'École de physiothérapie et d'ergothérapie.

Les experts retenus par le Comité des programmes ont également abordé l'aspect qualitatif du projet de nouveau programme, en se montrant d'ailleurs plus sévères que les précédents, en particulier sur deux éléments du dossier. En premier lieu, des experts ont regretté que, tel que soumis, le nouveau programme ne s'intéresse qu'à certains aspects de la réadaptation, en laissant de côté, en particulier, tous ses aspects psycho-sociaux. En second lieu, quelques experts ont souligné le fait que dans l'ensemble les membres de l'équipe professorale étaient actifs en recherche depuis quelques années seulement et possédaient encore peu l'expérience de la direction d'étudiants au niveau des cycles supérieurs. Le sous-comité d'évaluation du Comité des programmes a consacré une bonne partie de sa rencontre avec quelques représentants de l'Université McGill à faire le point sur ces deux éléments du dossier. Il a obtenu, sous la forme d'un dossier complémentaire très élaboré, des explications qui lui ont semblé convaincantes et qui seront reproduites ci-dessous dans leurs grandes lignes.

Dans sa forme actuelle, le projet de nouveau programme est effectivement centré sur seulement deux des axes de recherche des sciences de la réadaptation: la rééducation des dysfonctionnements nerveux et musculo-squelettiques. Il s'agit toutefois d'un choix temporaire, dicté par les domaines de spécialisation principaux des professeurs actuellement en place. Par la suite, l'École de physiothérapie et d'ergothérapie s'efforcera de combler ses postes actuellement vacants par des professeurs spécialisés dans l'un des domaines suivants: réadaptation cardiorespiratoire, gérontologie, pédiatrie et psychiatrie, de manière à pouvoir ajouter deux de ces axes de recherche au programme.

Le Conseil des universités juge sage la décision de l'Université McGill de n'avoir prévu dans son nouveau programme que les axes de recherche correspondant aux forces majeures de l'équipe professorale actuelle. Il s'agit selon lui d'un gage supplémentaire de qualité. Le Conseil espère que la même prudence prévaudra lors de l'ajout graduel de nouveaux axes: ces nouveaux axes ne devraient être ouverts que lorsque les compétences professorales le permettront vraiment, et ils ne devraient pas trop se multiplier pour éviter tout risque de dispersion.

Si les professeurs en place sont relativement jeunes et ont obtenu leur doctorat depuis le début des années quatre-vingt, voire depuis moins pour quelques-uns, tous possèdent déjà de l'expérience dans la direction d'étudiants au niveau des cycles supérieurs; le nombre des étudiants de maîtrise et de doctorat supervisés ou en cours de supervision par les 10 professeurs de l'équipe s'élève actuellement à 58(1). Par ailleurs, les subventions accordées aux chercheurs de l'École de physiothérapie

---

(1) Voici la ventilation de ce chiffre:

- 34 maîtrises terminées;
- 18 maîtrises en cours;
- 6 doctorats en cours (dans des domaines reliés à la réadaptation: anatomie, physiologie, neurologie, etc.).

et d'ergothérapie de l'Université McGill se comparent avantageusement à celles obtenues par les professeurs de l'École de réadaptation de l'Université de Montréal ou du Département de physiothérapie de l'Université Laval. Enfin, depuis 1987 l'École de phystiothérapie et d'ergothérapie de l'Université McGill serait la seule au Canada à bénéficier simultanément des subventions de recherche de trois organismes fédéraux (CRM, CRSNG et NHRDP(1)), sans compter les subventions qu'elle obtient d'autres organismes.

Pour le Conseil des universités les réalisations scientifiques des membres de l'équipe professorale responsable du projet sont tout à fait convaincantes compte tenu de la jeunesse relative des sciences de la réadaptation et du caractère appliqué de leurs travaux de recherche. Chose certaine, les données supplémentaires obtenues par le sous-comité d'évaluation du Comité des programmes lui ont confirmé que les experts externes de la CRÉPUQ avaient tout à fait raison de considérer cette équipe comme la meilleure du genre au Canada.

3.2 Évaluation d'opportunité

Présentement, s'il existe quelques programmes de doctorat de ce type aux États-Unis, aucun programme de doctorat en physiothérapie, en ergothérapie ou en sciences de la réadaptation n'est encore offert au Canada.

Tous les experts externes du Comité des programmes et tous ceux de la CRÉPUQ qui ont abordé la question de l'opportunité, ont reconnu l'importance des besoins de la population du Québec en matière de réadaptation, voire de leur accroissement avec le phénomène actuel de vieillissement de la population québécoise. En outre, tous ces experts ont souligné qu'un programme de doctorat en sciences de la réadaptation permettrait d'asseoir ce secteur para-médical sur des bases scientifiques, notamment en ce qui concerne "l'évaluation de l'efficacité et de l'utilité des divers programmes de traitement auxquels sont actuellement soumis les patients", pour reprendre les termes utilisés par un expert.

Il est vrai que plusieurs des experts externes du Comité des programmes ont signalé que quelques programmes déjà existant au Québec, à l'Université de Montréal et à l'Université Laval, permettaient de se spécialiser dans quelques domaines de la réadaptation. La plupart de ces experts, cependant, ont écrit que l'existence de ces programmes ne remettaient pas en cause l'opportunité de celui envisagé par l'Université McGill parce qu'aucun des diplômés déjà produits par le programme de doctorat en sciences cliniques de l'Université de Montréal - le seul de ces programmes connexes à avoir été clairement identifié - n'avait fait porté sa thèse sur un sujet relié à la réadaptation, que les programmes en question étaient "connexes ou plus généraux" ou encore que le nouveau programme constituerait "davantage un complément aux efforts scientifi-

---

(1) National Health Research and Development Program.

ques entrepris dans ce domaine plutôt qu'une duplication susceptible de concurrencer les autres programmes dispensés en neuro-sciences". Un seul des experts en cause a estimé que le nouveau programme ne différerait pas notablement des programmes existant dans le domaine des neurosciences fondamentales ou en physiologie du système nerveux, parce qu'il serait centré sur la réadaptation physique et plus spécifiquement la neurophysiologie. Or, tel que vu en 3.1, il est dans l'intention de l'Université McGill d'ajouter deux axes de recherche à son nouveau programme lorsque de nouvelles compétences professorales le lui permettront.

Selon le Conseil des universités l'opportunité de l'implantation du nouveau programme ne fait pas de doute, quels que soient les points de vue considérés: retombées scientifiques, réponses aux besoins socio-économiques, programmes déjà existant dans le réseau. Selon lui, cette opportunité est même appelée à s'accroître avec l'élargissement prévu de la gamme des domaines de spécialisation du programme.

3.3 Conclusion

Le Conseil se prononce pour une implantation à titre expérimental pour cinq ans, et pour un rapport d'évolution devant faire état, notamment:

- des nouvelles ressources professorales engagées par l'École de physiothérapie et d'ergothérapie;
- des publications et des subventions de recherche à l'actif des professeurs;
- des nouveaux axes de recherche incorporés dans le programme;
- du nombre des inscrits enregistrés et des diplômes décernés dans le programme;
- des diplômes détenus par les étudiants admis dans le programme;
- des sujets de thèse retenus par les étudiants;
- le cas échéant, des postes occupés par les étudiants au sortir du programme.

Enfin, le Comité a jugé justifiée la demande de subvention de fonctionnement présentée pour la première année d'implantation du nouveau programme, dans le cadre du Volet I du Fonds de développement pédagogique(1).

---

(1) Une bonne partie de ces 153 280$ servirait à l'engagement de deux nouveaux professeurs.

4. RECOMMANDATION

ATTENDU la présentation par l'Université McGill d'un projet de nouveau programme de doctorat (Ph.D.) en sciences de la réadaptation ("in Rehabilitation science"), programme qui relèverait de l'École de physiothérapie et d'ergothérapie;

CONSIDÉRANT l'unanimité des experts à reconnaître l'importance des besoins de la population québécoise en matière de réadaptation, et la nécessité de doter le domaine de la réadaptation de bases scientifiques solides;

CONSIDÉRANT l'inexistence, dans le réseau universitaire québécois, de programmes de doctorat en physiothérapie, en ergothérapie ou en sciences de la réadaptation;

CONSIDÉRANT que les programmes de doctorat déjà offerts au Québec dans des domaines voisins des sciences de la réadaptation permettent, selon les experts, de répondre à une petite partie seulement des besoins de la province en matière de réadaptation;

CONSIDÉRANT les qualifications professionnelles et les réalisations scientifiques des professeurs de l'École de physiothérapie et d'ergothérapie de l'Université McGill qui, en dépit de leur expérience relativement courte, constituent la meilleure équipe du genre au Canada, selon les experts consultés par la CREPUQ;

CONSIDÉRANT le caractère justifié de la subvention de fonctionnement demandée pour la première année d'implantation du nouveau programme dans le cadre du Volet I du Fonds de développement pédagogique;

le Conseil des universités recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science:

1. d'autoriser l'Université McGill à implanter, à titre expérimental pour cinq ans, son programme de doctorat (Ph.D.) en sciences de la réadaptation;

2. d'inviter cet établissement à soumettre au Comité des programmes, à l'issue de la période expérimentale, un rapport d'évolution devant faire état, entre autres éléments:

   a) des nouvelles ressources professorales engagées par l'École de physiothérapie et d'ergothérapie;

   b) des publications et des subventions de recherche à l'actif des professeurs;

c) des nouveaux axes de recherche incorporés dans le programme;

d) du nombre des inscrits enregistrés et des diplômes décernés dans le programme;

e) des diplômes détenus par les étudiants admis dans le programme;

f) des sujets de thèse retenus par les étudiants;

g) le cas échéant, des postes occupés par les étudiants au sortir du programme.

Cette recommandation a été adoptée lors de la 188e séance du Conseil des universités, tenue les 16 et 17 juin 1988.

Conseil des universités
2700, boul. Laurier
Tour Frontenac, 8e étage
Sainte-Foy
G1V 2L8

Gouvernement du Québec
Conseil
des universités